

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 17 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 17 juin à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 11 juin, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Thierry TOLOS, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Martial MAUGER, Isabelle VILLEY DESMESERETS, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Sabine MIRALLES (P. Mme MÜLLER de SCHONGOR), Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS (P. Mme LECHEVALLIER), Béatrice PINON (P. M. PUJOL), Amélie NAUDOT (P. Mme SEGAUD CASTEX), Christophe NOURRY (P. M. CHAUVOIS), Paul BESOMBES, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, Nicolas FRENOD.

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

Divers :

DEVOIR DE MEMOIRE – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNE DE COLLEVILLE-MONTGOMERY POUR LA CREATION D'UNE EXPOSITION

DEL20240617_22	Présents : 18	Pouvoirs : 3	Absentions :	Suffrages exprimés :21	Pour : 21	Contre :
----------------	---------------	--------------	--------------	------------------------	-----------	----------

Annexe : - Projet de convention

Rapporteur : M. Bigot – VU en C° finances du 13/06/2024

Dans le cadre de la création de la Fondation Léon Gautier sise à Ouistreham Riva-Bella et en soutien à l'histoire des commandos sur nos deux communes, la Commune de Ouistreham Riva-Bella et la commune de Colleville-Montgomery ont décidé de créer une exposition en plein air partant du poste de secours N°1 et allant jusqu'au poste de secours de Colleville-Montgomery.

Cette exposition sera composée d'une vingtaine de panneau et sera mise en place par les services de la Ville.

La coût d'impression pour les 20 panneaux de cette exposition est de 3500 euros TTC, auquel on ajoute le travail du graphiste et des services techniques de la commune, estimé sur la base d'un coût/horaire de 25 euros/h pour 35h, soit un total de 875 euros.

La commune de Colleville-Montgomery souhaite participer à hauteur de 1075 euros, somme correspondant à la prise en charge du coût d'impression de 5 panneaux. La commune partenaire deviendra de ce fait propriétaire de ces panneaux installés sur son territoire.

En conséquence, lu et entendu l'exposé et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à signer la convention qui fixe les termes de ce partenariat et qui a été jointe à la convocation.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE



Romain BAIL